



Appel à projet interne 2022
du premier axe de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée

Les données de la recherche, de l'acquisition à l'archivage

À travers son premier axe stratégique, consacré aux données de la recherche, de l'acquisition à l'archivage (<https://www.mom.fr/recherche-et-formation/axes-strategiques/donnees-de-la-recherche>), la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM) s'efforce d'aider ses membres à exploiter leur documentation scientifique et à valoriser leurs travaux. De la fouille des sites archéologiques à l'élaboration de systèmes d'information géographique (SIG), de l'étude du matériel archéologique et de son analyse en laboratoire à la mise en ligne des données chimiques, de la publication des corpus épigraphiques à l'édition des sources manuscrites, elle offre un cadre adéquat pour proposer des solutions communes en termes de production, d'exploitation, de partage et de pérennisation.

En 2022, les responsables de l'axe proposent pour la troisième fois de subventionner à hauteur de cinq cents euros (500 €) le projet de recherche d'une doctorante ou d'un doctorant appartenant à l'un des quatre laboratoires de la fédération (ArAr, Archéorient, Hisoma, IRAA), tout en l'accompagnant dans l'appropriation de méthodologies, de services et d'outils parfois difficiles à maîtriser. Il s'agit de favoriser l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la valorisation des données associées au sujet de thèse, quel que soit le champ disciplinaire concerné (anthropologie biologique, archéobotanique, archéologie, archéométrie, archéozoologie, architecture, ecdotique, géoarchéologie, géographie, géomatique, géophysique, histoire, humanités numériques, philologie, philosophie, etc.).

Le dossier de candidature doit être constitué d'un curriculum vitae (1 à 2 pages), d'une lettre de candidature présentant à la fois le sujet de thèse et l'usage envisagé pour la subvention (1 à 2 pages, avec un budget prévisionnel) et d'un avis motivé de la directrice ou du directeur de thèse (1 page maximum). Seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles (mission, prestation, petit matériel, etc.). Elles doivent être réalisées dans l'année civile 2022.

Les dossiers de candidature complets doivent être envoyés (de préférence par mail et au format pdf) au plus tard le 15 avril 2022 aux deux responsables de l'axe, qui les évalueront ensemble et feront part de leur décision à tous les candidats dès le début du mois de mai. Les dépenses pourront être engagées dès que le projet aura reçu une réponse favorable.

Contact

Julien Aliquot (CNRS, Hisoma), julien.aliquot@mom.fr
Romain Boissat (CNRS, MOM), romain.boissat@mom.fr